

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

12.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDS

LES ÉQUIPES
ATTESTATIONS
D'ASSURANCES

SAUR GUADELOUPE, une
organisation et une métho





ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2021 au 31 Mars 2022 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 30 Mars 2021

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 148 882
Siège Social 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances



Responsabilité civile



Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281521** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiaires de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2021 au 31/03/2022 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 26 mars 2021
Pour la Compagnie

	Allianz
	Allianz Global Corporate & Specialty SE
	Succursale en France
Signé par :	Veronique Deveaux
E-mail :	Veronique.Deveaux@allianz.com
Heure de signature :	03/04/2021 20:35:18
Adresse IP :	148.64.30.212

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 808 RCS Nanterre

Siège social :
Königsstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne Immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graubündener Strasse 109 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com





Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI IARD, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité du **01/01/2021 au 31/12/2021** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

• aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

• aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.



• aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

• aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

- travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF E11), à des règles professionnelles acceptées par la C2P⁽¹⁾ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P⁽²⁾,
- pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), validés et non mis en observation par la C2P⁽³⁾,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p> <p>o Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p> <p>o En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait à PARIS le 08/01/2021

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 532 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Attestation Tous risques chantiers



GENERALI IARD

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



Assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**

Période de validité :	du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none"> • le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. • la durée des travaux est inférieure à 36 mois • la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"> • des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE • des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager GENERALI IARD au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er avril 2021

GENERALI IARD
SA au capital de 94 630 000 Euro
ENTREPRISE RÉGÉE PAR LE DROIT DES ASSURANCES
Siège Social : 2 rue PILENNE - 75009 Paris
RCS PARIS 612 063

GENERALI IARD, par délégation



13.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Débit autorisé en m ³ /h	Date du rapport hydrologique	Date avis du CDC ou CSHPF	Date arrêté préfectoral	N° BRGM	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
PRISE D'EAU TROU A DIABLE	PRISE EN RIVIÈRE	1986	-	-	-	NON TRANSMIS	-	CAPTAGE TROU A DIABLE (DESMARAIS) (B)	BOUILLANTE
PRISE D'EAU SOURCE SOLDAT	SOURCE	1980	50	-	-	NON TRANSMIS	-	CAPTAGE SOURCE SOLDAT	VIEUX-FORT
PRISE D'EAU DE BEAUGENDRE (VH)	PRISE EN RIVIÈRE	1986	-	-	-	NON TRANSMIS	-	CAPTAGE DE BEAUGENDRE (VH)	VIEUX-HABITANTS
PRISE D'EAU DE VANIBEL (VH)	PRISE EN RIVIÈRE	1979	-	-	-	NON TRANSMIS	-	CAPTAGE DU PLESSIS (VANIBEL) (V.H.)	VIEUX-HABITANTS

Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
STATION DE PRODUCTION DE BEAUGENDRE (V.H.)	1986	300 m ³ /h	Superficielle courante	Oui	Oui	VIEUX-HABITANTS
STATION DE PRODUCTION DE DESMARAIS (B)	1986	300 m ³ /h	Superficielle courante	Oui	Oui	BOUILLANTE
STATION DE PRODUCTION DE VANIBEL LE NEUF (V.H.)	1979	100 m ³ /h	Superficielle courante	Oui	Oui	VIEUX-HABITANTS
UNITÉ DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE SOLDAT (V-F)	1980	50 m ³ /h	Sous-terrain	Oui	Non	VIEUX-FORT

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Télesurveillance	Commune
Réservoir de Beaugard	700 m ³	155,7	150	Oui	BOUILLANTE
Réservoir de Crête Village	300 m ³	418,1	416	Oui	BOUILLANTE
Réservoir de Desmarais	700 m ³	303,8	297	Oui	BOUILLANTE
Réservoir de Falaise	500 m ³	93,6	90	Oui	BOUILLANTE
Réservoir de Loquet	300 m ³	94,5	90	Oui	BOUILLANTE
Réservoir de Malendure	200 m ³	143	140	Oui	BOUILLANTE
Réservoir de Monchy	100 m ³	0	0	Non	BOUILLANTE
Réservoir de l'Enclos	500 m ³	254.05	250	Oui	BOUILLANTE
Réservoir Matouba (derrière morne)	500 m ³	0	0	Oui	VIEUX-FORT
Réservoir de Beaugendre	500 m ³	154,5	150	Oui	VIEUX-HABITANTS



Réservoir de Bel air 300m ³ (VH)	300 m ³	98	95	Oui	VIEUX-HABITANTS
Réservoir de Monrepos 300m ³	300 m ³	450,4	448	Oui	VIEUX-HABITANTS
Réservoir de Monrepos 700m ³ (V-H)	700 m ³	452,6	448	Oui	VIEUX-HABITANTS
Réservoir de Morne Marigot (VH)	300 m ³	0	0	Oui	VIEUX-HABITANTS
Réservoir de Schoelcher 500m ³	500 m ³	0	0	Oui	VIEUX-HABITANTS

Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bâche de Bois Malher	10 m ³	Oui	BOUILLANTE	Bâche de surpression
Bâche Géry Bélair		Oui	VIEUX-HABITANTS	Bâche de surpression

Bâches d'eau brute :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune
Débourbeur Desmarais		Non	BOUILLANTE

Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
SURPRESSEUR CHAULET	BOUILLANTE	1986	5 m ³ /h	Oui	Oui	Situé sur l'UPEP Desmarais
BOOSTER SELBONE	BOUILLANTE	2012	10 m ³ /h	Oui	Oui	Priorise le remplissage du réservoir de Selbone
STATION DE POMPAGE DE L'ENCLOS (B)	BOUILLANTE	2007	36 m ³ /h	Oui	Oui	Vers réservoir de Village
STATION DE POMPAGE DE MALENDURE(B)	BOUILLANTE	2007	30 m ³ /h	Oui	Non	-
SURPRESSEUR DE BOIS MALHER (B)	BOUILLANTE	2007	25 m ³ /h	Oui	Non	-
SURPRESSEUR MATOUBA (V-F)	VIEUX-FORT	1991	6 m ³ /h	Oui	Non	(= Réservoir BEAUSOLEIL)
Réservoir de Monrepos 300m ³ (V-H)	VIEUX-HABITANTS	2013	10 m ³ /h	Oui	Oui	-
SURPRESSEUR DE GERY BELAIR (V-H)	VIEUX-HABITANTS	2007	3.6 m ³ /h	Oui	Non	-
SURPRESSEUR DE MORNE MARIGOT (V-H)	VIEUX-HABITANTS	2007	m ³ /h	Oui	Non	-

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des



branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Nature	Diamètre	ml
Acier	125	871
Amiante ciment	?	241
Amiante ciment	60	7 017
Amiante ciment	80	4 849
Amiante ciment	100	5 374
Amiante ciment	125	2 965
Amiante ciment	150	940
Fonte	?	1 270
Fonte	60	1 629
Fonte	63	32
Fonte	80	4 536
Fonte	100	35 079
Fonte	125	10 477
Fonte	150	23 677
Fonte	200	8 737
Fonte	300	4 323
Inconnu	?	4 668
Inconnu	60	96
Inconnu	63	96
Inconnu	80	6
Inconnu	100	2 136
Inconnu	110	538
Inconnu	125	461
Inconnu	150	305
Inconnu	200	7 443
Inconnu	300	1 745
Polyéthylène	?	216
Polyéthylène	32	32
Polyéthylène	40	63
Polyéthylène	50	447
Polyéthylène	63	1 658
Polyéthylène	65	36
Polyéthylène	75	605
Polyéthylène	80	187
Polyéthylène	90	1 336
Pvc	?	108
Pvc	25	76
Pvc	40	472
Pvc	50	582
Pvc	63	1 237
Pvc	75	3 135
Pvc	80	407
Pvc	90	4 689
Pvc	100	692
Pvc	110	8 374
Pvc	125	2 477
Pvc	160	532
	Longueur totale :	156 872



Le renouvellement de l'année :

Diamètre	Matériau	Renouvellement
?	Inconnu	38.20
150	Fonte	292.40

Les équipements de réseau

Equipements	Nombre
Bouche d'incendie	54
Compteur	3
Poteau d'incendie	75
Regulateur / Reducteur	60
Vanne / Robinet	337
Ventouse	92
Vidange / Purge	130
Divers	11 762
Auto-contrôle	19
Borne fontaine	1
Captage	1
Compteur simple	5 526
Coude	3
Noeud simple	683
Plaque d'extrémité	15
Prise d'eau	1
Prise en charge	5 480
Production avec traitement	1
Réduction	3
Regard	2
Réservoir au sol	16
Station de pompage	1
Station de surpression	6
Té	1
Terminal de branchement	3



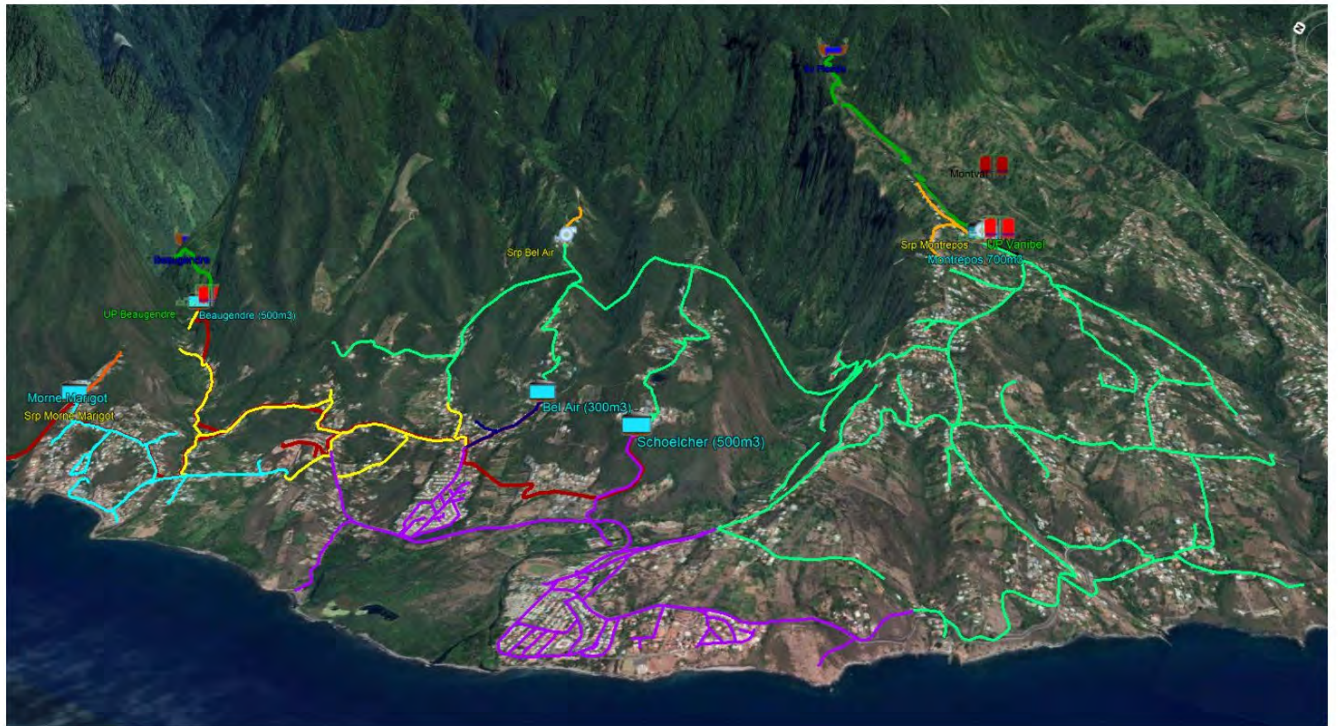
Schéma de fonctionnement :

BOUILLANTE



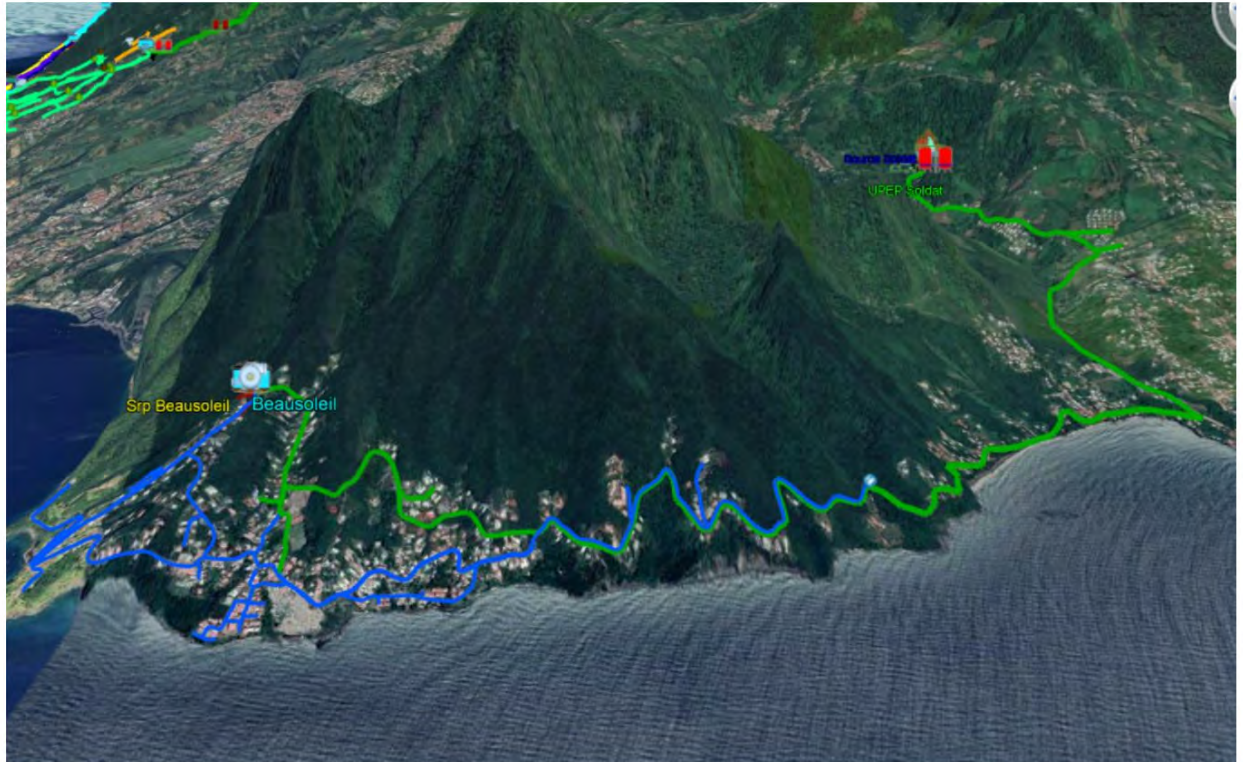


VIEUX-HABITANTS





VIEUX-FORT





Les compteurs

NOMBRE DE CPT	Diamètre						
Âge	<=15 mm	020 mm	025 mm	030 mm	040 mm	>050 mm	Total général
1	1419						1419
2	418						418
3	6422	10	1	5	6	1	6445
4	6						6
5	5						5
6	27		1	1		1	30
7	27						27
8	5						5
9	15						15
10	17					1	18
11	8		1		2	1	12
12	4						4
13	11	1		1		1	14
14	9	1					10
15	9		2		1	1	13
16	1						1
17	19		1				20
18	17		1				18
19	37			1	1	1	40
20	15		1	2			18
21	1						1
22	11						11
>22	68		4	1	3	1	77
Total général	8571	12	12	#	#	8	8627



**LE SERVICE AUX
USAGERS**

*Leur satisfaction au cœur
de nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune :

	2019	2020	2021	Evolution
BOUILLANTE	3 818	3 839	3 875	0,9%
TROIS-RIVIERES	49	49	48	-2%
VIEUX-FORT	828	835	840	0,6%
VIEUX-HABITANTS	3 774	3 842	3 864	0,6%
Total	8 469	8 565	8 627	0,72%

Les clients par commune :

	2019	2020	2021	Evolution
BOUILLANTE	3 691	3 711	3 749	1%
TROIS-RIVIERES	48	48	48	0%
VIEUX-FORT	807	809	817	1%
VIEUX-HABITANTS	3 680	3 746	3 776	0,8%
Total	8 226	8 314	8 390	0,91%

Les volumes par commune :

	2019	2020	2021	Evolution
BOUILLANTE	445 739	484 123	494 095	2,1%
TROIS-RIVIERES	8 103	13 827	11 676	-15,6%
VIEUX-FORT	89 754	122 595	107 715	-12,1%
VIEUX-HABITANTS	404 996	470 881	432 739	-8,1%
Total	948 592	1 091 426	1 046 225	-4,14%

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

	2019	2020	2021	Evolution
BOUILLANTE	445 739	484 123	494 095	2,1%
TROIS-RIVIERES	8 103	13 827	11 676	-15,6%
VIEUX-FORT	89 754	122 595	107 715	-12,1%
VIEUX-HABITANTS	404 996	470 881	432 739	-8,1%
Total	948 592	1 091 426	1 046 225	-4,14%



Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
BOUILLANTE	316	3559
TROIS-RIVIERES	4	44
VIEUX-FORT	57	783
VIEUX-HABITANTS	307	3557
Total	690	7875

■ Nb branchements sans consommation
 ■ Nb branchements avec consommation



Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2021	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
BOUILLANTE	3 875	3 344	493	5	33
TROIS-RIVIERES	48	41	7	0	0
VIEUX-FORT	840	699	132	0	9
VIEUX-HABITANTS	3 864	3 361	472	0	31
Repartition (%)	-	86,3	12,8	0,06	0,85
Total	8 627	7 445	1 104	5	73



Les volumes consommés par tranche

Commune	2021	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
BOUILLANTE	494 095	243 538	180 980	47 195	22 382
TROIS-RIVIERES	11 676	2 691	8 985	0	0
VIEUX-FORT	107 715	56 465	43 567	0	7 683
VIEUX-HABITANTS	432 739	256 654	156 617	0	19 468
Total de la collectivité	1 046 225	559 348	390 149	47 195	49 533
Consommation moyenne par TYPE de branchement	121,27	75,13	353,4	9 439	678,53

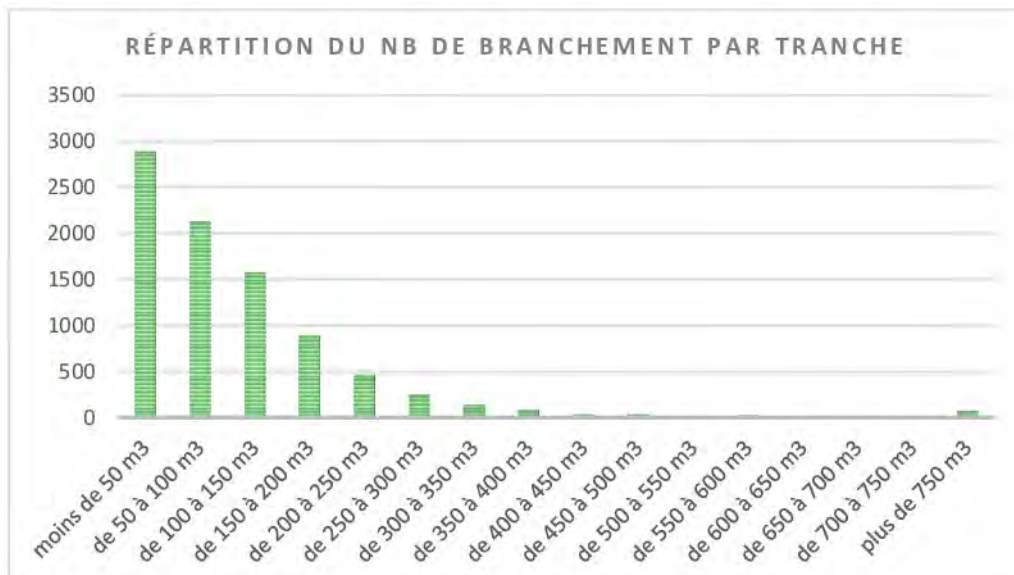
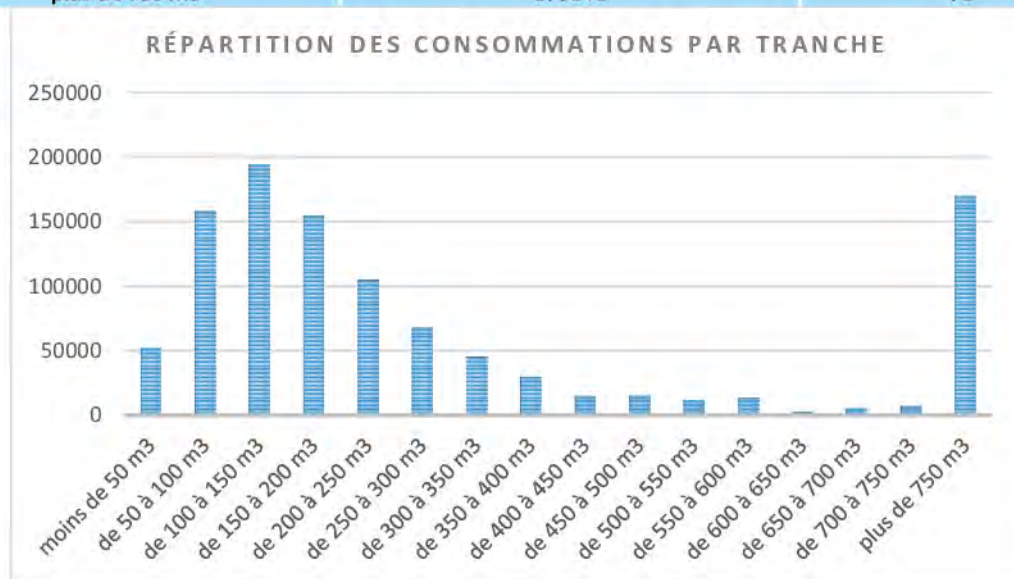
Les consommations de plus de 6 000m³/an

Commune	Client	CONSOMMATION 2020	CONSOMMATION 2021	Evolution
BOUILLANTE	KALANA SARL	12180	11 115	-9%
BOUILLANTE	BATIMENTS COMMUNAUX	28 449	19 960	-30%
BOUILLANTE	SDC PETIT ANSE - VILLAS	6 157	6 473	5%
BOUILLANTE	S.E.P. DE BOUILLANTE	10 489	9 334	-11%
BOUILLANTE	S.E.P. DE BOUILLANTE	2522	7 776	208%
BOUILLANTE	CENTRE HOSPITALIER SELBON	13 225	12 497	-6%
VIEUX-FORT	BATIMENTS COMMUNAUX	3 507	6 905	97%
VIEUX-HABITANTS	BATIMENTS COMMUNAUX	24 360	18 279	-25%
Total		100 889	92 339	-8%



Spectre de consommations

Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m ³	52195	2893
de 50 à 100 m ³	158732	2128
de 100 à 150 m ³	194312	1575
de 150 à 200 m ³	154357	888
de 200 à 250 m ³	104561	471
de 250 à 300 m ³	67959	249
de 300 à 350 m ³	45119	140
de 350 à 400 m ³	29820	80
de 400 à 450 m ³	14706	35
de 450 à 500 m ³	15093	32
de 500 à 550 m ³	11068	19
de 550 à 600 m ³	13722	24
de 600 à 650 m ³	2556	4
de 650 à 700 m ³	5363	8
de 700 à 750 m ³	6521	9
plus de 750 m ³	170141	72





LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : Zone Artisanale Calebassier
97100 BASSE TERRE
Lundi au Vendredi : 7 h30 à 12 h15

Téléphone : 05 90 99 36 00
Du lundi au vendredi : 7h30 - 12h15

Dépannage 24h/24 : 05 90 99 71 71

SPECIMEN
01 Janvier 2022

Référence à rappeler

73

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

C.A.G.S.C

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	94,80 €	
Consommation TTC	338,66 €	soit 0,0028 €/Litre
Total facture TTC	433,46 €	
	433,46 €	

SAUR GUADELOUPE S.A.S. au Capital de 1 057 140€ RCS Basse Terre B 330 713 299 Siège Social ZA de Calebassier 97100 BASSE TERRE TVA Intracommunautaire n° FR 87 330 713 290 - APE 2800Z
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 36 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'Informatique, au fichier et aux fichiers, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'un droit de notification ou d'opposition des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un contrat ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
VIEUX FORT	J20FAS92969E	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		351,87 € HT	399,25 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CAGSC		Année 2022						4,96	2,10
Abonnement part CGSP		Année 2022						86,99	2,10
Consommation part CAGSC		Année 2022		1 à 80	80	0,0000	0,00		2,10
				81 à 120	40	0,4220	16,88		2,10
Consommation Part CGSP		Année 2022			120	2,0253	243,04		2,10

Organismes publics		72,77 € HT	74,21 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Lutte contre la pollution (Office de l'eau)		Année 2022		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Préservation Ressources en Eau (Office de l'eau)		Année 2022			120	0,5000	60,00		2,10
Consommation Droit additionnel à l'Octroi de Mer Taux 1%		Année 2022			120	0,0714	8,57		2,10
Consommation Octroi de Mer 100 % des montants eau Taux 1%		Année 2022				328,49	3,28		
Abonnement Octroi de Mer 100 % des montants eau Taux 0%		Année 2022				328,49	0,00		
Abonnement Droit additionnel à l'Octroi de Mer Taux 1%		Année 2022				91,95		0,00	
						91,95		0,92	

Total Facture	433,46 € TTC	HT soumis à TVA : 420,44 €	HT exonéré de TVA : 4,20 €
		TVA sur les débits : 6,82 €	

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.